



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DIOCÈSE DE LIÈGE · BISTUM LÜTTICH

Service Communication · Kommunikationsdienst

LIÈGE, LE MARDI 22 SEPTEMBRE 2026 | POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Défilé de mode des commerçants à Verviers : le Diocèse de Liège remercie la Ville pour le changement de lieu

Le défilé aura bien lieu le 15 octobre, dans le piétonnier des rues de l'Harmonie et du Brou. Le diocèse salue un dialogue rapide et constructif avec la Ville et les organisateurs.

Prévu initialement le 15 octobre dans l'église Saint-Remacle, le défilé de mode des commerçants verviétois aura bien lieu à la même date, dans le piétonnier des rues de l'Harmonie et du Brou. Le Diocèse de Liège remercie la Ville de Verviers, Verviers Centre-Ville et les organisateurs pour la rapidité et la qualité du dialogue qui ont permis de répondre à sa demande de changement de lieu, dans la volonté partagée de maintenir l'événement.

Le Diocèse de Liège tient d'abord à souligner que la bonne volonté des différents acteurs n'a jamais été mise en cause. Soutenir le commerce local, participer au dynamisme de Verviers et offrir aux jeunes de l'IFAPME une expérience concrète et formatrice sont des objectifs qu'il reconnaît pleinement.

Il salue également le travail du Comité culturel Saint-Remacle*, qui fait vivre l'église saint-Remacle depuis de nombreuses années et l'ouvre à la vie culturelle de la ville.

**Il convient de préciser que le Comité culturel Saint-Remacle et la fabrique d'église de Saint-Remacle sont deux organes distincts, avec des missions et des responsabilités différentes. Le Comité culturel organise et accompagne des activités culturelles autour de l'église, tandis que la fabrique d'église est chargée de la gestion matérielle et administrative de l'édifice et des biens liés à l'exercice du culte. Les membres, les décisions et les responsabilités de l'un ne peuvent donc pas être automatiquement attribués à l'autre.*

POURQUOI UN CHANGEMENT DE LIEU ?

Lorsqu'il a pris connaissance de la forme concrète du projet, le diocèse a contacté la Ville de Verviers afin d'exprimer ses réserves et de demander qu'un autre lieu soit envisagé. Celles-ci ne portaient pas sur le principe du défilé ni sur les intentions de ses organisateurs, mais sur sa compatibilité avec la vocation d'une église consacrée.

Au regard des éléments présentés publiquement, le Diocèse de Liège a considéré que le projet comportait une dimension de promotion commerciale. Le défilé devait en effet présenter au public les collections de plusieurs commerces verviétois. Même en l'absence de vente sur place, cette mise en valeur de produits et d'enseignes relève, selon le diocèse, de la promotion commerciale. C'est précisément le type d'activité pour lequel le cadre

diocésain appelle à une vigilance particulière lorsqu'elle est envisagée dans une église. Cette lecture n'enlève rien à la dimension éducative et formative du projet, notamment à travers l'implication des jeunes de l'IFAPME. Le projet de communiqué initial formulait déjà explicitement cette distinction entre absence de vente et promotion commerciale.

« NI TOUT, NI RIEN »

Le *Bulletin officiel Église de Liège*, publication officielle du diocèse, rappelait encore dans son édition de mars-avril 2026 la recherche d'un juste équilibre entre le « tout » et le « rien » dans l'utilisation des églises. Le diocèse y encourage leur ouverture à la population et à la vie locale, notamment à travers des concerts, expositions, conférences, spectacles ou projets associatifs, pour autant que ces activités restent compatibles avec la vocation du lieu. Une attention particulière est demandée lorsqu'un projet présente une dimension commerciale ou risque de donner au lieu une fonction qui ne correspond plus à sa vocation première.

Activités profanes dans les églises (extrait du Bulletin officiel *Église de Liège*, mars-avril 2026)

- Lire le document -

Ce même cadre prévoit que les projets soient examinés suffisamment en amont. L'accueil d'une activité non religieuse requiert l'accord écrit préalable du curé ou du coordinateur de l'unité pastorale, de son équipe pastorale et de la fabrique d'église. Cette concertation permet d'apprécier ensemble la nature du projet, son objectif, les conditions concrètes de son organisation et son adéquation avec le lieu.

Il ne s'agit donc pas d'établir une liste rigide de ce qui serait autorisé ou interdit, mais de permettre un discernement au cas par cas. Une concertation menée suffisamment tôt offre aux organisateurs comme aux responsables du lieu un cadre clair et permet, si nécessaire, d'adapter le projet ou de rechercher un lieu plus approprié.

« Nous avons à cœur de rappeler le cadre propre à l'utilisation d'une église, sans rien retirer à la qualité de ce projet. La Ville et les organisateurs ont entendu nos réserves et ont rapidement trouvé une autre solution : je les en remercie sincèrement. Le défilé pourra avoir lieu, les commerçants et les jeunes de l'IFAPME pourront mettre leur travail en valeur, et le dynamisme culturel qui existe autour de Saint-Remacle pourra pleinement se poursuivre. »

Luc Mathues

Le Diocèse de Liège souhaite plein succès au défilé du 15 octobre et adresse ses encouragements aux commerçants verviétois, aux jeunes de l'IFAPME et à toutes les personnes qui participent à son organisation.



POUR LE DIOCÈSE DE LIÈGE

Luc Mathues

Porte-parole & responsable du service Communication du Diocèse de Liège

+32 471 25 14 62

luc.mathues@evechedeliege.be

responsable.communication@evechedeliege.be

Rue des Prémontrés, 40 - 4000 Liège (Belgique)

www.evechedeliege.be

Facebook · Instagram · TikTok · LinkedIn · YouTube